Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Le JOURNAL

JUILLET 2023

www.saintbarnabesud.ca

Loisirs Saint-Barnabé-Sud

FÊTE FAMILIALE

08 JUILLET, DÈS 13H

233, rang de Michaudville

Ici se trouvent des employés
Accueillants
Bienveillants
Sans jugement
Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Calendrier
04 Vente de camion
05 Avis public
Avis de motion
06 FADOQ / ComAlerte
07 Rapport du Maire
08 Avis aux citoyens
11 Loisirs
13 Bibliothèque
14 Procès-verbal
20 AgrEau
21 RIAM
Communiqués
Et plus !

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Depuis 1840

Alain Jobin
Maire
Président du conseil d'administration Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marcel Therrien
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

Johanne Picard
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

Gabriel Lapointe
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Yves Guérette
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3
Agente de développement, vie communautaire : poste vacant ..... poste 7

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Raymond Lessard : .....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : .....Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS ..... loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité : Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente – Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :
MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables : .....1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

JUILLET 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1 FÊTE DU Canada **FÊTE DU CANADA** **BIBLIO** FERMÉ
2	3 **BUREAU MUNICIPAL** FERMÉ **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	4 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30	5 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	6 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	7 **TOUR CIBC** 8 h à 10 h	8 **FÊTE FAMILIALE D'ÉTÉ ET SALON DES ARTISANS DÈS 13H** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
9	10 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	11	12 **GROS REBUTS DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	13 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	14	15 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
16	17 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	18	19 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	20 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	21	22 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
23 / 30	24 / 31	25	26 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** FERMÉ VACANCES **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	27 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	28	29 **BIBLIO** FERMÉ VACANCES

LE CHALET DES LOISIRS SERA FERMÉ POUR LE MOIS DE JUILLET POUR DES RÉNOVATIONS

NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30

CAMION À VENDRE

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud met en vente un camion Ford Ranger 2009. Prix selon évaluation 8 700$ ou meilleure offre.

- Ford Ranger
- Année 2009
- Modèle 2x4, cabine supercab
- Manuel, 5 vitesses
- Moteur 4 litres
- 128 900km
- 4 pneus été + 4 pneus hiver usagés (facilement bons pour 1 saison chaque ensemble)
- Attache remorque + boule d'attelage 2po, fiche de remorque ronde à 7 broches
- Boîte de camion «Flat top» en fibre de verre de marque LEER
- Fond de caisse de camion en plastique moulé, amovible
- Boîte de rangement à 2 tiroirs (artisanale, en bois)
- Gyrophare jaune rectangulaire fonctionnel

Le véhicule est en bon état général.

L'acheteur s'engage à prendre le camion dans son état actuel, sans garantie légale.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Madame Linda Normandeau, directrice générale au 450 792-3030 poste 1 ou par courriel à : dg@saintbarnabesud.ca.

Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

RUES DE L'ANSE ET GRÉGOIRE MODIFICATION DES ADRESSES POSTALES

Certaines démarches ont été entreprises par la Municipalité afin de régulariser la situation en lien avec les adresses postales des résidences situées sur les rues de l'Anse et Grégoire.

Malgré le fait que ces résidences fassent partie du territoire de Saint-Barnabé-Sud, les adresses postales indiquent la ville de Saint-Hyacinthe. Cette situation peut porter à confusion, notamment lorsqu'il est question de faire appel aux services d'urgence.

Cette situation sera corrigée officiellement à partir du 17 juillet 2023. Il est à noter que cette modification signifie, selon les barèmes de Postes Canada, un changement d'adresse en bonne et due forme.

Donc, à partir de la date du 17 juillet 2023, les adresses de ces résidences devront être indiquées comme suit :

(*Numéro civique*)
Saint-Barnabé-Sud (QC)
J0H 1G0

Soyez assurés que ce changement est important et doit être traité afin de régulariser une situation pouvant avoir des conséquences sérieuses en situation d'urgence. La Municipalité a pris les mesures afin que les démarches devant être entreprises par les citoyens soient minimisés.

Pour toutes informations à ce sujet, veuillez rejoindre :

Linda Normandeau, directrice générale
Courriel : dg@saintbarnabesud.ca
Téléphone : 450 792-3030 poste 1

Nous tenons à remercier le personnel du cabinet de Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral, pour leur appui et leur intervention dans ce dossier. Leur travail nous a permis d'apporter une solution rapide à ce dossier délicat pouvant nuire à la sécurité de nos citoyens.

Nous tenons, entre autres, à saluer l'apport exceptionnel de Monsieur Jean-Frédéric Vaudry, conseiller politique qui a fait un travail rigoureux et efficace dans les circonstances.

Avis de motion

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 02-2023, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

Lors de la séance du conseil municipal du 6 juin 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Monsieur Marcel Therrien qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 02-2023, modifiant le règlement numéro 05-2020 et concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 7 juin 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 01-2023, Règlement encadrant la démolition d'immeubles

Lors de la séance du conseil municipal du 6 juin 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Monsieur Gabriel Lapointe, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 01-2023 encadrant la démolition d'immeubles.

Ce règlement a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujetti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas d'infraction au règlement.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 7 juin 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Fête du Canada

Lundi, **le 3 juillet le bureau municipal sera fermé** à l'occasion de la Fête du Canada.

Bon congé à tous.

Les activités Vie active (cours de danse) ainsi que le bingo sont suspendues jusqu'en septembre prochain.

PÉTANQUE

tous les lundis et mercredis à 19 h
sur le terrain des loisirs.
Malgré que le chalet des loisirs soit inaccessible, des toilettes chimiques sont installées à proximité.

Bienvenue à tous !

INFO : Anne Cadorette 450 792-3901
annecadorette@hotmail.com.

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS D'ALERTES

En cas de communications urgentes, la Municipalité contactera ses citoyens via un systèmes d'alertes d'urgence. Ce système nous permet de contacter tous les citoyens selon leurs préférences, que ce soit par un appel automatisé, par l'envoi d'un message texte ou encore par courriel.

Plusieurs situations peuvent nécessiter d'utiliser ce système d'alerte : Avis d'ébullition d'eau, fermeture de rue, travaux majeurs, avis d'évacuation, etc.

Toute les municipalités ont obligation d'avoir ce mode de communication d'urgence en place, les renseignements fournis demeurent strictement confidentiels et les données serviront uniquement dans un contexte de mesures d'urgence ou d'exception.

Pour vous abonner, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne que vous trouverez sur le site Internet : www.saintbarnabesud.omnivigil.com

Si vous n'avez pas accès à une connexion Internet ou que vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0.

APPEL AUX AGRICULTEURS

Pour les agriculteurs et propriétaires d'animaux de ferme ne s'étant pas encore inscrits au système d'alerte d'urgence :

Il serait vraiment prioritaire que vous complétiez le formulaire ou que vous fassiez la demande afin que nous vous inscrivions aux alertes. En cas d'avis d'ébullition d'eau potable, il nous serait extrêmement difficile de rejoindre toute la population de façon immédiate sans ce système. Votre santé mais aussi celle de vos animaux de ferme nous tiennent à cœur !

Merci de nous aider à vous tenir informés !

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Rapport du Maire 2022

Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Chers citoyens,
Membres du conseil municipal,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier :

REVENUS	2022
Taxes	1 458 640 $
Compensation tenant lieu de taxes	20 200 $
Autres revenus	17 277 $
Transfert	138 744 $
Services rendus	112 882 $

DÉPENSES	2022
Administration générale	460 264 $
Sécurité publique	426 788 $
Transport	444 729 $
Hygiène du milieu	495 607 $
Santé et bien-être	647 $
Aménagement, urbanisme et développement	33 496 $
Loisirs et culture	105 081 $
Frais de financement	64 752 $

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXERCICE FINANCIER	2022
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	988 207 $
Excédent de fonctionnement affecté	214 293 $
Réserves financières et fonds réservés	278 663 $
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(92 674) $
Financement des investissements en cours	(169 933) $
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 115 708 $
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	0 $
Total excédent (déficit) accumulé	8 334 264 $

RÉSUMÉ	2022
Immobilisations	7 599 968 $
Dette à long terme	2 983 020 $

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2022.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	2022
Rémunération annuelle du maire	10 833 $
Allocation de dépenses du maire	5 416 $
Rémunération annuelle des conseillers	22 469 $
Allocation de dépenses des conseillers	11 233 $

En conclusion, le rapport de la situation financière de la municipalité me donne la chance de remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la population. Je tiens à rendre hommage aux bénévoles qui participent à l'organisation des activités communautaires pour le bénéfice de l'ensemble de nos citoyens.

Je désire également remercier les membres du conseil municipal ainsi que les gestionnaires qui ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière. Je tiens à mentionner le travail des membres de l'équipe municipale qui quotidiennement travaille afin d'offrir un service de qualité pour tous les citoyens.

Merci de votre confiance,

Alain Jobin, maire

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE
Règlement numéro 03-2020

La municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que la Régie aqueduc Richelieu-Centre, demande la collaboration des citoyens afin qu'ils diminuent leur consommation en eau à l'arrivée des périodes de possibles canicules. Nous aimerions vous rappeler certains points importants du règlement numéro 03-2020 sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

Interdiction d'arroser

L'autorité municipal compétente chargé de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales du réseau de distribution et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période indéterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot et des jardins.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelle piscine, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

HORAIRE DES PERMISSIONS D'ARROSAGE SELON L'ADRESSE

L'arrosage de la pelouse :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7
- Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Période d'arrosage des autres végétaux :

- Les lundis, mercredis et vendredis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 et 9
- Les mardis, jeudis et samedis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 et 8

L'arrosage manuel de la végétation :

L'arrosage manuel à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleur, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps, sauf lors d'avis exceptionnels donnés par la Régie. *

* En cas d'interdiction complète d'arrosage, la municipalité suggère fortement d'utiliser la plage horaire inscrite plus haut, tout en prenant soin d'arroser très tôt le matin, entre 3 h et 6 h et/ou en soirée, entre 20 h et 23 h.

Nous incitons fortement les citoyens à utiliser un mode d'arrosage environnementale par la récupération d'eau de pluie.

Au besoin, la Régie se réserve le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage de pelouse, lavage de voiture, etc).

En modérant notre consommation d'eau potable, nous éviterons des interdictions plus sévères. Votre collaboration est précieuse.

Bonne saison estivale !

MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Cuisson au BBQ

L'été est arrivé et le plaisir de cuisiner à l'extérieur est plus présent que jamais.

J'ai donc pour vous quelques conseils de sécurité concernant l'utilisation de votre BBQ et des bonbonnes de propane.

- Installez votre BBQ à l'extérieur, peu importe le type, dans un endroit bien aéré, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone;
- Installer votre BBQ à au moins 60 cm des portes et des fenêtres. Il ne doit jamais obstruer une sortie;
- Placer votre BBQ au charbon de bois sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tous les matériaux combustibles.
- Allumez toujours votre appareil de cuisson avec le couvercle ouvert
- Éteignez votre BBQ en fermant le robinet de la bouteille en premier afin de purger les conduites de gaz
- Au moins une fois au début de la saison, vérifiez avec une solution d'eau savonneuse si les conduits ne fuient pas
- À la suite de votre nettoyage du BBQ, entreposez vos cendres dans un contenant ininflammable conçu à cet effet
- Entreposez TOUJOURS vos bouteilles de propane à l'extérieur et à la verticale, en été comme en hiver. Ne JAMAIS remiser celle-ci dans un espace fermé comme la maison, le garage ou même dans la remise.

ATTENTION !! Surveillez votre barbecue en permanence lorsqu'il est en fonction.

Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou par courriel au : **prevention@ripinm.ca**

BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Malheureusement, il n'en reste plus !

La Municipalité a pris bonne note de votre intérêt envers les barils récupérateurs d'eau de pluie et prévoit en mettre d'autres à la disponibilité de ses citoyens l'an prochain. Suivez nos communications à ce sujet.

Bon été à tous, et merci de votre intérêt envers la sauvegarde de notre environnement !

Livre du 175e

Avez-vous récupéré votre édition du livre du 175e de la Municipalité ?

Si vous l'aviez réservé mais ne l'avez pas encore récupéré, passez-nous voir au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Certains d'entre vous n'ont pas encore retourné le message que nous vous avons laissé à ce sujet.

Si vous n'aviez pas réservé de livre, il nous en reste quelques-uns, vous pouvez donc encore en acheter un au prix de 100 $. Un livre unique et magnifique !

Éditions du livre du 150e

Vous ne vous êtes pas procuré celui du 150e anniversaire ?

Sachez qu'il en reste des exemplaires que vous pouvez vous procurer au bureau municipal au coût de 20 $, vous n'avez qu'à le demander.

BADMINTON LIBRE

L'activité de badminton libre reprendra le 13 septembre prochain et se tiendra à tous les mercredis de 19 h à 20 h. Bienvenue à tous !

Nous pouvons accueillir jusqu'à douze joueurs par séance. Comme les places sont limitées mais que cette activité se montre un succès, nous sommes à la recherche d'un deuxième responsable pour mettre en place une autre plage horaire, les mercredis de 20 h à 21 h.

** ** **

Pour ceux qui sont intéressés d'y participer, ou d'être responsable du groupe, contactez le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0 ou par courriel à info@saintbarnabesud.ca.

Tour CIBC Charles-Bruneau

Vendredi 7 juillet les cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau traverseront notre municipalité

Ils seront présents sur le territoire entre 8 h et 10 h, horaire approximatif selon le déroulement de leur parcours entre St-Hyacinthe et Boucherville.

La cause de cet évènement étant de contribuer au financement de la recherche et de projets reliés aux enfants atteints de cancer, le conseil municipal a autorisé ce passage lors de la séance du conseil du mois de juin.

En 2022 cet évènement a permis d'amasser une somme de 4 100 000 $ et plus de 40 millions depuis ses débuts.

Nous vous remercions de planifier vos déplacements en conséquence de cet évènement, et d'être vigilants et empathiques à cette cause qui touche de trop nombreuses familles au Québec.

POUR UN ÉTÉ TOUT EN SÉCURITÉ

Saviez-vous que certaines réglementations encadrant l'installation des piscines ont été modifiées dans les dernières années ?

En cas de doute, il est de votre responsabilité de prendre toute l'information pour sécuriser votre piscine et qu'aucun accident tragique ne s'y produise.

Plus d'informations disponibles à
quebec.ca/piscinesresidentielles

En cas de questionnement, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal : 450 792-3030

JEUNES AUTEURS, À VOS CRAYONS ! 2023.

Toutes nos félicitations à Antoine Bourque, grand gagnant du concours d'écriture du Saguenay-Lac St-Jean : Jeunes auteurs, à vos crayons ! 2023.

Un jeune résident de Saint-Barnabé-Sud s'est démarqué parmi plus de 1600 élèves participants sur tout le Canada et a gagné le prix Or du 2eme cycle du secondaire grâce à sa légende.

Toutes nos félicitations Antoine, tu as de quoi être fier et tes parents aussi !

Présents sur la photo: Jean-Sébastien Généreux, directeur adjoint 3e et 4e secondaire, Antoine Bourque, élève de 4e secondaire, Marie-Lou Foisy, enseignante de français

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

FÊTE FAMILIALE

08 JUILLET, DÈS 13H

13h	Salon des artisans au Centre Multifonctionnel Plusieurs jeux gonflables (3-13 ans) jusqu'en soirée Exposition de véhicules agricoles et voitures anciennes Initiation à la pétanque Pompiers sur place
Dès 15h	Dégustation des tartes du concours
15h30	Bingo organisé par Yvon Lussier
17h	Souper hot-dogs par le Comité des Loisirs
18h	Camion-restaurant Le Cornet en Cavale
20h	Musique avec Sylvain Lussier - Multi-Son Feu de joie (si les conditions le permettent)

Alcool en vente sur place

Apportez chaise et crème solaire!

NORD DES MASKOUTAINS RÉGIE INCENDIE

Le Cornet en cavale

Tu crées des produits uniques issus de l'art, de l'artisanat ou des produits de soins de beauté et de bien-être?

Tu souhaites faire découvrir ton travail aux citoyens de partout ?

Le comité des loisirs est à la recherche d'artistes et d'artisans pour le

Salon des artisans

08 juillet 2023

Pout signifier ton intérêt :
loisirs@saintbarnabesud.ca
Mme Colette Lemoine au 450 792-2165

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Bibliothèque
DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Formons un tout pour notre avenir — Depuis 1840

Veuillez prendre note que la bibliothèque municipale sera fermée le **1er juillet** ainsi que pendant les vacances de la construction, soit du **23 juillet au 8 août** inclus.
Profitez-en pour faire le plein de lectures avant le congé !

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO *JUILLET*

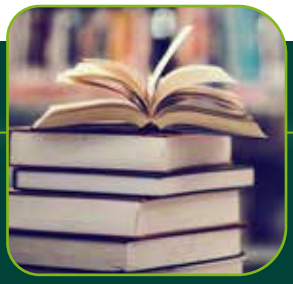

251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6
Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité
Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.
Catalogue de la bibliothèque : *www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe*

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à ***bibliobarnabe@gmail.com*** *ou téléphoner à* ***Mélina Doyon au 450 502-8448****.*

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 2 MAI 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée de consultation publique tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 15 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

Assemblée de consultation publique tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 15 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

- Concernant une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge avant inférieure à la marge demandée pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, au 194 rang de Michaudville ;

Aucune question n'ayant été reçue concernant la demande de dérogation mineure, Monsieur Lessard explique aux membres du conseil l'objet de la demande citée au point de la présente séance.

1. Ouverture de la séance
Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution numéro 074-05-2023
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances

5.1 Société d'aide au développement de la collectivité – Appel de candidatures
5.2 OBV Yamaska – Démission du directeur général
5.3 Député fédéral, Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay – Invitation
5.4 Fondation Honoré-Mercier – Sollicitation de participation

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Postes Canada – Demande de restructuration du territoire
6.3 Centre multifonctionnel, transaction – Attribution du mandat pour acte notarié
6.4 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation
6.5 Demande d'intervention d'un citoyen – Abattage d'arbres problématiques
6.6 Invitation du député fédéral – Autorisation de participation de la directrice générale
6.7 Colloque Espace Muni – Autorisation d'inscription du maire
6.8 Agente de développement communautaire - Démission

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité – Appui à la MRC
7.3 Résolution numéro 90-06-2022 – Annulation
7.4 Application du règlement numéro 03-2019-Règlement concernant la sécurité incendie Nomination d'un responsable

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées – Offre de service
8.3 Treuil de sauvetage – Achat commun, St-Bernard-de-Michaudville - Autorisation

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Résolution numéro 100-06-2022 – Annulation
10.3 Application du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable – Nomination d'un responsable
10.4 Projet de règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux – Adoption
10.5 Demande de dérogation mineure, matricule 4965 68 6962 – Permettant une marge avant inférieure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Semaine québécoise des familles - proclamation
11.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation

11.4 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage

12. Période de questions
13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 75-05-2023
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée.

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues.

5.1 Société d'aide au développement de la collectivité – Appel de candidatures
5.2 OBV Yamaska – Démission du directeur général
5.3 Député fédéral, Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay – Invitation
5.4 Fondation Honoré-Mercier – Sollicitation de participation

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 76-05-2023
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 mars au 25 avril 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	4 224.21 $
Employés	18 808.05 $
Autres, remises	5 302.00 $
Dépense :	
Administration	14 592.54 $
Sécurité publique	12 814.35 $
Transport (voirie)	25 313.08 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	13 635.72 $
Eaux usées	2 492.89 $
Aménagement et urbanisme	2 257.37 $
Loisir et culture	3 195.65 $
Autres act. fin. et affectations	25 642.73 $
Total :	**128 278.59 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2 Résolution numéro 77-05-2023
Postes Canada – Demande de restructuration du territoire

CONSIDÉRANT la problématique des adresses postales pour les résidences situées sur la rue de l'Anse et Grégoire, lesquelles sont nommées avec le titre St-Hyacinthe alors qu'elles font partie du territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par ces citoyens lorsqu'ils doivent faire appel aux services d'urgence;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la directrice générale afin que Postes Canada fasse les modifications nécessaires pour que ces résidences portent la mention « Saint-Barnabé-Sud » à titre de municipalité dans leurs adresses postales;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE aux responsables de Postes Canada d'entreprendre les modifications nécessaires pour que soient modifiées toutes les adresses postales situées sur les rues de l'Anse et Grégoire;

QUE CES adresses soient désormais désignées comme situées dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE LES CITOYENS TOUCHÉS reçoivent l'aide et les informations nécessaires de la part de Postes Canada pour les démarches à effectuer concernant cette modification à leur adresse postale, tel que la modification de leur permis de conduire, documents officiels, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.3 Résolution numéro 78-05-2023
Centre multifonctionnel, transaction – Attribution du mandat pour acte notarié

CONSIDÉRANT la décision de la Municipalité d'acquérir le bâtiment de l'église;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un mandat à un notaire pour préparer l'acte notarié d'entente entre la Fabrique et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT les informations recueillies par le maire pour ce genre de transaction;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à confier le mandat de préparer l'acte notarié pour l'acquisition de l'église à Me Kim Gagné Perras.

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin, et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tout document relatif à l'acquisition du bâtiment;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.4 Résolution numéro 79-05-2023
Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'acte d'intimidation

CONSIDÉRANT QU' un élu de la Municipalité de Wickham, Monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de Maire en mars dernier;

CONSIDÉRANT QU' un collectif d'élus signataires ont publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'il supporte cette démarche issue du collectif de signataires;

CONSIDÉRANT que la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus ou fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'APPUYER la lettre datée du 24 mars 2023 réalisée par le collectif de signataires élus, afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux;

QUE le Conseil municipal invite tous les citoyens, fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel tout un chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles;

ET QUE la présente résolution soit transmise à toutes municipalités de la MRC des Maskoutains, à la MRC de Drummond, à la MRC de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.5 Résolution numéro 80-05-2023
Demande d'intervention d'un citoyen – Abattage d'arbres problématiques

CONSIDÉRANT la demande d'intervention reçue d'un citoyen relativement à un abattage d'arbres devenant nuisible pour les conduites d'eau du citoyen;

CONSIDÉRANT que ces deux arbres sont situés dans l'emprise de la rue, donc sous la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport remis par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour faire abattre les deux arbres désignés dans le rapport de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6 Résolution numéro 81-05-2023
Invitation du député fédéral – Autorisation de participation de la directrice générale

CONSIDÉRANT l'invitation du député fédéral transmise aux directeurs généraux et aux maires, en vue d'une visite organisée à Ottawa;

CONSIDÉRANT la présentation des programmes offerts aux municipalités inclue dans cette visite et l'intérêt de la directrice générale à y assister;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à assister à la journée à Ottawa organisée par le député fédéral;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.7 Résolution numéro 82-05-2023
Colloque Espace Muni – Autorisation d'inscription du maire

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Espace Muni qui aura lieu les 1er et 2 juin 2023 à Brossard;

CONSIDÉRANT que cet organisme est dédié au monde municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du maire à y assister;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER l'inscription du maire au colloque Espace Muni au coût de 350 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.8 Résolution numéro 83-05-2023
Agente de développement communautaire – Démission

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Valérie Allard, en date du 17 avril 2023 remettant sa démission à titre d'agente de développement communautaire;

CONSIDÉRANT que selon la lettre la démission de Madame Allard, celle-ci devenait effective en date du 8 juin 2023, mais qu'après discussion avec la directrice générale, Madame Allard a terminé son emploi en date du 17 avril;

CONSIDÉRANT que toutes les sommes dues à Madame Allard ont été versées à cette dernière et que son relevé d'emploi fut produit;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la démission de Madame Valérie Allard au poste d'agente de développement communautaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

7.2 Résolution numéro 84-05-2023
Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Appui à la MRC

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur son territoire dans le cadre d'une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien,

IL EST RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur son territoire;

LE CONSEIL AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

LE CONSEIL NOMME la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 Résolution numéro 85-05-2023
Résolution numéro 90-06-2022 – Annulation et remplacement

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 90-06-2022;

CONSIDÉRANT que cette résolution n'a pas été accepté telle que rédigée par la Cour municipale et que cette résolution doit être corrigé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler cette résolution et d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE SOIT ANNULÉE la résolution numéro 90-06-2022, et qu'elle soit remplacée par la résolution numéro 86-05-2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 Résolution numéro 86-05-2023
Application du règlement numéro 03-2019-Règlement concernant la sécurité incendie - Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, Règlement concernant la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, concernant la sécurité incendie sur le territoire;

DE L'AUTORISER à émettre des constats d'infraction;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 87-05-2023
Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées- Offre de services

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'effectuer une vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées;

CONSIDÉRANT les vérifications et l'analyse du dossier effectués par l'inspecteur municipal et sa recommandation d'accepter l'offre reçue par l'entreprise Simo Management Inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE de l'entreprise Simo Management Inc. au coût forfaitaire de 1 213 $ plus taxes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution numéro 88-05-2023
Treuil de sauvetage – Achat commun, St-Bernard-de-Michaudville – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Bernard de Michaudville ont développé une entente d'entraide mutuelle et ont tous les deux suivis une formation en espace clos;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se dit satisfait de cette entraide et qu'il encourage cette façon de procéder;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les inspecteurs d'avoir accès à un treuil de sauvetage lors de travail en espace clos, et qu'actuellement aucune des deux municipalités ne possèdent cet équipement;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les directrices générales sur la possibilité d'effectuer un achat en commun pour cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la directrice générale à procéder à l'achat d'un treuil de sauvetage au coût de 2 880$ en partenariat avec la municipalité de Saint-Bernard de Michaudville;

EN CONSIDÉRATION que chaque municipalité sera responsable de 50% de cette dépense et qu'une entente de partage d'équipement sera élaborée en ce sens;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus.

10.2 Résolution numéro 89-05-2023
Résolution numéro 100-06-2022- Annulation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 100-06-2022;

CONSIDÉRANT que cette résolution n'a pas été accepté telle que rédigée par la Cour municipale et que cette résolution doit être corrigé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler cette résolution et d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE SOIT ANNULÉE la résolution numéro 100-06-2022, et qu'elle soit remplacée par la résolution numéro 90-05-2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3 Résolution numéro 90-05-2023
Application du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable – Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement numéro 02-2022, Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement numéro 02-2022, concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire;

DE L'AUTORISER à émettre des constats d'infraction;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.4 Résolution numéro 91-05-2023
Projet de règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux – Adoption

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 août 2022 par Monsieur Marcel Therrien, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé aux élus lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet de règlement et souhaitent adopter un nouveau règlement régissant la garde et le contrôle des animaux;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

QUE SOIT ADOPTÉ le règlement numéro 03-2022 régissant la garde et le contrôle des animaux, tel que déposé auprès des membres du conseil lors de la présente séance;

QUE CE RÈGLEMENT entre en vigueur conformément à la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.5 Résolution numéro 92-05-2023
Demande de dérogation mineure, matricule 4965 68 6962 – Permettant une marge avant inférieure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire

Monsieur Jean-Sébastien Savaria mentionne son intérêt dans le dossier et se retire.

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est porté acquéreur d'un emplacement sur lequel il y avait un bâtiment accessoire dérogatoire par son implantation;

CONSIDÉRANT que cette irrégularité a été constaté lors du dépôt du certificat de localisation préparé par Dominique Gingras, arpenteur, sous les minutes 4 584;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 8.3.2 du rapport, il est souligné que les distances entre le garage et les limites de propriété sont inférieures à celles exigées au règlement 326, entré en vigueur le 25 mai 1978;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est occasionné au voisin immédiat, étant donné que depuis la construction du garage, la municipalité n'a reçu aucune plainte;

CONSIDÉRANT qu'un refus d'accorder une dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande, dans sa résolution numéro 23-03, d'accorder la dérogation;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE SOIT ACCORDÉE une dérogation mineure afin de permettre que le garage accessoire tel qu'identifié au plan de localisation, préparé par Dominique Gingras, arpenteur, sous les minutes 4 584, soit implanté à un minimum de 25 centimètres des limites nord-ouest et sud-est du lot 2 706 624.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Résolution numéro 93-05-2023
Semaine québécoise des familles – Proclamation

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu:

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales;

DE SENSIBILISER via ses médias, l'ensemble de la population à souligner la semaine de la famille;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.3 Résolution numéro 94-05-2023
Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où

il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et les citoyens de la porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

DE SENSIBILISER via ses médias, l'ensemble de la population à souligner cette journée mondiale et à prendre position contre la maltraitance faite aux ainés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.4 Résolution numéro 95-05-2023
Tour CIBC Charles Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçu de la part de la Fondation Charles-Bruneau relativement au passage des cyclistes participant au Tour CIBC-Charles Bruneau;

CONSIDÉRANT leur passage prévu dans la Municipalité le vendredi 7 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucun travaux majeurs de réfection de route ou autres n'empêchent ce passage de cyclistes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil municipal envers cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le passage des dix pelotons de cyclistes participant au Tour CIBC – Charles-Bruneau en date du vendredi 7 juillet 2023, le passage des cyclistes étant estimé entre 8h et 10h;

QU'UNE PUBLICITÉ dans les médias municipaux soit effectuée afin d'en informer les citoyens et de les inciter à la prudence et à une grande vigilance dans leurs déplacements lors de cet évènement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets divers
13. Période de question

Résolution numéro 96-05-2023
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20 h 40.

_____	_____
ALAIN JOBIN	LINDA NORMANDEAU
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 2 mai 2023.

_____
Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Les entreprises agricoles de la grande région maskoutaine qui font le choix de poser des gestes pour la collectivité et les générations futures peuvent maintenant bénéficier d'une valorisation à la hauteur de leurs efforts avec la reconnaissance **Ferme agrEAUenvironnementale**.

Cette dernière permet de valoriser les entreprises agricoles qui ont mis en place au moins trois pratiques agroenvironnementales sur leur ferme ciblant minimalement deux des thématiques suivantes :

- réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement;
- amélioration de la santé et la conservation des sols;
- amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- optimisation de la gestion de l'eau;
- amélioration de la biodiversité.

Cette reconnaissance permet le rayonnement de l'entreprise à titre de leader en agroenvironnement auprès de ses clients et fournisseurs, des instances municipales et gouvernementales, ainsi qu'auprès de la population et des consommateurs.

Le programme offre également un montant forfaitaire équivalant à 4 heures **d'accompagnement** en services agronomiques pour la complétion du cahier des charges.

Pour plus d'information : https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/programme-ferme-agreauenvironnementale/reconnaissance-ferme-agreauenvironnementale

Si vous souhaitez participer au programme, contactez Frédérique Gagné au fgagne@upa.qc.ca.

SARCA

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731 *Facebook : Audrey Gatineau Pro*

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

LA FORMATION CONTINUE

Que ce soit dans le secteur de la santé, de la technologie de l'informatique ou de l'éducation, il est essentiel que les individus poursuivent leurs apprentissages tout au long de leur carrière.

La formation continue chez les adultes peut répondre aux besoins des employeurs qui souhaitent garder leur organisation à la fine pointe des pratiques de son secteur, mais également à l'employé qui désire évoluer professionnellement. Différentes institutions peuvent offrir de la formation afin de répondre tant aux besoins de l'employeur que de l'individu. Pensons notamment à Parcours formation, le service aux entreprises du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, qui contribue à la performance des entreprises et au développement des compétences des travailleurs.

Des formations personnalisées sont offertes aux employeurs et aux particuliers, de même que différents programmes complets et du perfectionnement. Au SARCA, nous rencontrons régulièrement des gens qui souhaitent obtenir de l'information sur les attestations d'études professionnelles (AEP), notamment en service de garde en milieu scolaire et en assistance à la personne en résidence privée pour aînés autonome ou semi-autonome. Nous vous invitons à visiter le site Internet de Parcours formation pour explorer toute l'offre de service : www.parcoursformation.com. La formation continue peut également être suivie au niveau collégial et universitaire.

L'acquisition de compétences augmente incontestablement l'implication et la motivation des travailleurs. Elle permet également à l'individu qui souhaite intégrer le marché du travail d'être davantage confiant en ses capacités et d'être plus attractif auprès des embaucheurs. La société et le monde du travail évoluent rapidement et il est indispensable que l'humain développe les compétences requises dans son domaine d'emploi.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnel. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

La Popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **7,75 $ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.

Pour informations :
Robert Perreault
450 792-2270

MENU DISPONIBLE :
http://cbsh.ca/wp-content/uploads/2023/01/calendrier-2023-6dec-final-version-web-.pdf

Spectacle-bénéfice avec Jeanick Fournier

« 5 Divas, une seule voix ! »

À l'église Saint-Denis-sur-Richelieu
Dimanche 15 octobre 2023 à 14 h
Billets : 60 $ - 50 $ - 40 $ avec reçus

Grande gagnante de la première saison de Canada's Got ! Talent !

Réservez maintenant : 450 787-2020 ou 450 787-9719

Interac : fabriquestdenis@gmail.com
Réponse à la question : Jeanic

ATELIER DE Carrosserie Claude Hébert
PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

UNI PRO freins silencieux suspension injection
Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

RÉFÉREZ-NOUS L'UN DE VOS VOISINS OU AMIS

ET OBTENEZ JUSQU'À 75$!

Complétez le formulaire **Référez un ami** au *www.cooptel.ca/espace-client/* et obtenez :

50$ de crédit*
si votre ami s'abonne à
2 de nos services

75$ de crédit*
si votre ami s'abonne à
nos 3 services!

*Crédit applicable sur votre compte Cooptel. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre site Internet pour tous les détails.

Cooptel | 1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

ASHQ

Paysagiste CERTIFIÉ APRQ

251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM

FERME GADBOIS

- FRAISES
- MAÏS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma chez Walmart

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

LE SPECIALISTE

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

Entreprise S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Manon Dupuis
Soins podologiques & Pédicure spa

2675, rue Dessaulles,
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 2V4
579-489-3144
web: salondelizaetco.com